

Archives : Problématique Amiante

Compte rendu de la réunion d'information au CHSCT par l'administration Lundi 17 décembre 2018

Suite à nos différentes interventions en CHSCT pour poursuivre le travail de détection de l'amiante aux Archives Départementales, des prélèvements se sont révélés positifs.

Le Président en a averti le CHSCT et plusieurs réunions ont eu lieu afin de faire le point sur l'ensemble des mesures prises immédiatement et à venir.

Syndicats Présents : CGT , CFDT, SUD

Administration : Mme Barthez, Mr Hiernard, Mr Coutelier.....

Absent : médecine préventive

Animateur de la réunion : M. Marion Céleste (société ACCEO) société en charge du dossier amiante aux Archives Départementales et qui intervient dans le cadre de l'éradication de l'amiante en France. Il travaille avec le ministre du travail et de la santé. La société s'est rendue aux archives départementales pour une visite des locaux. Après étude des dossiers et de l'historique connue, Mr Marion peut très clairement nous rassurer sur le fait qu'il n'y a pas de coefficient dégradant depuis 2016.

Le 29 Octobre 2016 une société est intervenue pour prélèvement des surfaces afin de détecter l'amiante. Rapport rendu le 11 novembre 2016.

Sur 77 prélèvements effectués, 7 se révèlent positifs et concernent trois lieux de stockage identifiés.

Les mesures de prévention mises en œuvre par l'administration sont les suivantes :

- Interdiction d'accès aux zones de stockage concernées, ces locaux sont consignés depuis le 28 novembre au matin avec interdiction formelle d'y pénétrer, la communication auprès des usagers a aussi été effectuée le même jour.
- Une réunion d'information avec l'ensemble des agents des archives a été programmée ce Lundi 3 Décembre à 8h30.
- Des mesures complémentaires ont été effectuées suite à la rencontre avec les agents
- Le recours à une blouse et un masque aux normes, ceci dans tous les locaux à titre préventif.
- La possibilité de consultation de tous les documents ayant trait à l'amiante.
- Possibilité d'un suivi par le psychologue du travail pour les agents qui en ressentiraient le besoin.

Suite aux résultats de prélèvements positifs, la société ACCEO propose des analyses complémentaires car avant 2014 rien n'avait été suivi, aucune mesure DTA à ce moment là (réglementation amiante récente). La société ACCEO ne relève aucune présence d'amiante dans le bâtiment des Chassaintes

PLAN D'ACTION PROPOSE PAR LA SOCIETE ACCEO

- 1- Calcul du nombre d'amiante par un balayage analytique sur lingette pour savoir de quoi on parle.
- 2- Test de mise en situation

3- La société ACCEO propose de pratiquer les analyses dans des situations dégradées de façon à être sûr des résultats, grâce à cela ils sauront dans quelles conditions les archivistes sont impactés.

4- Analyse de l'air pour un meilleur résultat.

Suite à tout ce plan d'actions, la société ACCEO pourra ensuite nous présenter un compte rendu au plus tard le 15 Février 2019.

-Les organisations syndicales présentes à ce jour relèvent l'absence régulière de la médecine préventive. Il sera demandé au médecin de rencontrer urgemment les agents cela pour les rassurer. L'administration présente devra s'assurer que le médecin réponde à cette demande RAPIDEMENT.

- Les syndicats informent la société ACCEO sur le fait que les agents ont du dépoussiérer à plusieurs reprises des cartons avant de les ouvrir (éléments inconnus par la société ACCEO).

Vos élus CGT en CHSCT